



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit janvier à seize heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 11 janvier 2021, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D4-1-1-21

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

CRÉATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN AU SERVICE TECHNIQUE EN CHARGE DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG), BUREAU D'ÉTUDES ET PROJETEUR VOIRIE / BÂTIMENT ET RÉSEAUX DIVERS (VRD)

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. SALLES Alain (en remplacement de M. MERIEL Guy)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à C. LECORRE) : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à C. PERE) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Teritorial
M. AILHAS Géra'd	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Catherine PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D4-1-1-21

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

CRÉATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN AU SERVICE TECHNIQUE EN CHARGE DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG), BUREAU D'ÉTUDES ET PROJETEUR VOIRIE / BÂTIMENT ET RÉSEAUX DIVERS (VRD)

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, modifiée ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de l'établissement, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi de Technicien Territorial au Service Technique en charge du Système d'Information Géographique (SIG), bureau d'études et projeteur voirie / bâtiment et réseaux divers (VRD) dont les missions seraient les suivantes :

- Gestion du SIG voirie / bâtiment, réalisation de pièces graphiques des bâtiments, gestion des permissions de voirie et avis d'urbanisme,
- Au sein du service assainissement : Gestion du SIG Assainissement collectif et non collectif, suivi et gestion des dossiers d'ouvrages exécutés, réalisation de plans et pièces graphiques et instruction des déclarations relatives aux interventions à proximité des réseaux.

Le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} février 2021 :

- un emploi dans le cadre d'emploi des Techniciens (Catégorie Hiérarchique B) à temps complet chargé, sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Service Technique, d'accomplir les missions précitées.

Par ailleurs, en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il convient de m'autoriser à recourir à un agent contractuel pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois.

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut afférant aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Techniciens.

Le Président propose :

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de le charger de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- de l'autoriser à recourir à un agent contractuel pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de le charger de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- de l'autoriser à recourir à un agent contractuel pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes.

Fait à Valence d'Agen, le 18 janvier 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 19 janvier 2021

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 19 JAN. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 19 JAN. 2021

AR PRÉFECTURE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN AU SERVICE TECHNIQUE EN CHARGE DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG), BUREAU D'ETUDES ET PROJECTEUR VOIRIE / BATIMENT ET RESEAUX DIVERS (VRD)

Numéro de l'acte : 2021D4_1_1_21

Date de la décision : 18/01/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210118-2021D4_1_1_21-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 19/01/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste

Document : [99_DE-082-248200016-20210118-2021D4_1_1_21-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 19/01/2021 16:14:51

Date d'envoi de l'acte : 19/01/2021 16:18:40

Date de réception de l'AR : 19/01/2021 16:23:33